L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 16 FEVRIER.

FEUILLETON.

LES TROIS FILLES D'HONNEUR

PAR [illegible]

TROISIÈME PARTIE.

VII.

LE BARON DE ROQUEBORNE.—(Suite.)

Après avoir ainsi parcouru une distance de deux cents pas, le nain et Savarin arrivèrent au bord du chemin de ronde, fort près de l'échauguette non loin de laquelle Petit-Diable avait franchi la clôture. Le nain avait remarqué qu'un orme s'élevait sur ce point le long du mur; or, comme le mur était très haut, il avait projeté, pour en atteindre le faîte, de grimper sur cet arbre, tandis que la sentinelle aurait le dos tourné, d'y attacher la corde dont il avait eu soin de se munir en la passant autour de sa ceinture, de descendre au moyen de cette corde dans le fossé, pour aller un peu plus loin retrouver son baliveau, qui lui permettrait de remonter la contrescarpe du fossé et de gagner les champs. Mais il se convainquit bientôt que ce plan était impraticable: la sentinelle qui veillait en ce moment devant lui n'embrassait pas plus d'un espace de vingt pas dans sa promenade, faite à droite et à gauche de l'orme même dont il vient d'être question; cette circonstance ne lui laissait donc pas le temps nécessaire à l'exécution de son projet. Heureusement, Petit-Diable ne savait jamais demeurer plus de deux ou trois minutes dans l'embarras: un autre plan remplaça vite le premier dans son esprit aussi expéditif qu'inventif. Il commença par détacher la longue corde passée autour de son corps; et, tout en la déroulant, il examinait attentivement la sentinelle, dans laquelle il reconnut, avec étonnement, ce spirituel et facétieux mousquetaire qui avait comparé le vent au cœur des femmes.

—Mais, murmura-t-il à l'oreille de Savarin, c'est le même homme qui était là, il y a quatre heures! Comment cela se fait-il?

—Le cardinal, répondit le cocher à voix aussi basse, a envoyé sur toutes les routes, pour barrer le passage au comte de Soissons, plus de la moitié de sa maison militaire: il ne reste donc que peu d'hommes au château; c'est ce qui rend les factions si fréquentes pour chacun d'eux.

—Eh bien! je suis enchanté de retrouver ce brave mousquetaire!

—Enchanté!...... mais c'est le baron de Roqueborne!

—Un beau nom, ma foi!.... Et qu'est-ce donc que le baron de Roqueborne?

—Le plus farouche, le plus méchant des mousquetaires du cardinal.

—Tiens! moi qui le croyais tout jovial et tout plaisant!

—Oui, il plaisante, mais en faisant le mal: si vous lui tombiez sous la main, il vous mettrait en chair à pâté, puis il s'écrierait en riant: "Par ma tête! voilà une belle action!" Il jure toujours par sa tête.

—Je sais cela!...... Mais je ne veux pas lui donner le temps de me mettre en chair à pâté.

—Ne vous y fiez pas!....Malheureux! qu'allez-vous faire? dit Savarin épouvanté en voyant le nain qui, après avoir orné le bout de sa corde d'un beau nœud coulant, se disposait à sortir du fourré.

Mais ils se turent l'un et l'autre; car le terrible baron de Roqueborne revenait en cet instant sur ses pas.

—Par ma tête! dit-il en arrivant près d'eux, il est heureux que je ne sois pas ici en pays ennemi, car, avec ces furieuses bourrasques qui font de toutes parts dans le bois un vacarme d'enfer, on courrait risque à tout moment d'être victime d'une surprise.

Comme l'endroit où se tenaient les témoins invisibles de ses mouvements formait de ce côté la limite extrême de l'étendue de terrain qu'il parcourait sur le chemin de ronde, il leur tourna les talons à l'instant même où il achevait sa phrase.

Ce fut cet instant que Petit-Diable choisit pour s'élancer hors du fourré, au grand effroi de Savarin, qui tâcha vainement de le retenir.

En cinq ou six enjambées faites sans bruit, dans les pas même du noble factionnaire, qui marchait tout tranquillement, le mousquet sur l'épaule, il atteignit ce redoutable adversaire, lui jeta avec un merveilleux succès le nœud coulant de sa corde autour du cou, puis, plus rapide qu'un chevreuil, il bondit en arrière en tirant la corde de toutes ses forces.

Le farouche baron de Roqueborne tomba sur les reins au milieu du chemin, comme s'il avait été frappé par un coup de foudre, lâchant son mousquet, qui alla rouler à dix pas de lui, et n'ayant ni le pouvoir de pousser un cri, ni même le sentiment de sa situation, car il était déjà à demi asphyxié. L'impitoyable nain donna encore quelques vigoureuses secousses à la corde pour en serrer le nœud de plus en plus; puis, avec l'agilité du chat, il grimpa sur l'orme dont nous avons parlé, mit pied sur le mur, saisit la corde solidement des deux mains et opéra sa descente dans le fossé, en laissant sur le chemin de ronde le noble mousquetaire lui faire contrepoids. Dès qu'il eut touché le fond du fossé, il courut un peu plus loin retrouver son baliveau, le posa sur la contrescarpe, s'en servit de nouveau comme d'une échelle, et, un instant après, délivré de tout danger, il prenait sa fuite dans les champs.

Mais en s'éloignant de la sorte, il ne se doutait pas du spectacle curieux qu'il laissait derrière lui.

Savarin, resté caché dans le fourré, avait regardé, d'abord avec une terreur inexprimable, faire usage de son audacieux stratagème; mais quand ses yeux l'eurent convaincu que tout était en pleine voie de succès; quand il eut vu le nain disparaître au bout de la corde derrière la muraille, et le baron de Roqueborne, remis subitement sur ses pieds et entraîné le long du mur par l'effet du contre-poids, puis, là, tiré et trépigner comme un pendu prêt à rendre l'âme, il se sentit si fort réjoui, qu'il fut obligé de se rouler à terre dans des contorsions pareilles à celles d'un possédé, pour étouffer d'irrésistibles éclats de rire qui auraient pu trahir sa présence.

—Ah! quels hommes! quels hommes! murmurait-il dans ce dangereux état d'hilarité comprimée qui lui tordait les entrailles. O Tourterean! ô Cavassion! tous deux, l'un par dessus l'autre, vous n'allez pas, dans ma venger, à la cheville du pied de ce nain diabolique!

Lorsque cet accès de fougueuse allégresse se fut un peu calmé, il se releva, et aperçut le baron de Roqueborne qui, gémissant, soufflant, pestant, commençait à desserrer autour de son cou la corde devenue libre, et promenait ses regards de tous côtés, comme pour s'assurer s'il n'était pas environné d'une légion de démons.

Savarin, ayant vu tout ce qui pouvait le plus intéresser sa curiosité, se retira.

—Mais quels hommes! mais quels hommes! se dit-il en reprenant sa route dans le bois.... en vérité il me semble que je fais un rêve quand je songe que je puis maintenant me vanter d'être un de leurs compagnons!

Et, sous le coup de cette idée, aussi bien que sous l'empire des impressions résultant du spectacle peu ordinaire dont il venait de jouir, il se mit à danser de joie dans les bruyères et dans les chemins jusqu'au château. Il ne se souvenait pas de s'être jamais tant diverti!

Rejetons-nous maintenant, avec Petit-Diable, sur la route de Saint-Germain.

L'infatigable nain, étant aussitôt remonté sur son cheval, qui l'attendait paisiblement dans le bois voisin où il l'avait attaché, franchit en une demi-heure les deux lieues qui le séparaient de Carrières-sous-Bois.

Au moment où il arrivait dans ce village, une ligne blanchâtre, qui commençait à entamer l'obscurité du ciel à l'horizon, annonçait que la nuit [illegible] ses dernières ombres sur la terre.

Nous le laisserons rôder dans la maison occupée par son chef Tavar, et nous nous transporterons, vingt minutes plus tard, sur le bord de la Seine, au bas du Pecq.

Là, nous verrons deux bateaux se détacher de la rive, mystérieusement et sans bruit. Ils contenaient chacun trois hommes enveloppés de grands manteaux, la tête couverte d'un feutre sans panache, et qui craignaient évidemment, soit par un coup de rame frappé trop fort, soit par une parole prononcée trop haut, d'attirer sur eux, de la fenêtre d'une habitation, les regards de quelque villageois matinal.

Bientôt, ceux qui conduisaient ces embarcations cessèrent de ramer, et s'abandonnèrent au courant du fleuve.

Quand ils furent à peu près à une égale distance du Pecq et de Carrières-sous-Bois, une voix se fit entendre pour dire à un ton très peu élevé:

—Il est temps de nous arrêter.... Monsieur de Largeac, veuillez donc passer dans le bateau de M. de Valbrun.

Cette voix était celle de Cinq-Mars.

Les deux embarcations se rapprochèrent pour permettre à Maurice d'exécuter ce changement de position. Lorsqu'il se fut jeté dans le bateau de Raimond, MM. de Trois-Villes et des Essarts, qui s'y trouvaient, rejoignirent dans l'autre Cinq-Mars qu'accompagnait M. de La Salle. Les quatre témoins du combat étant ainsi réunis, et les deux adversaires laissés seuls en face l'un de l'autre, on suspendit la marche des bateaux, et on les maintint immobiles, en jetant de chacun d'eux une petite ancre dont on avait eu soin de se munir.

Raimond et Maurice tirèrent aussitôt leurs épées, et le combat commença avec une impétuosité furieuse du côté de Maurice, car la haine conduisait son bras, avec un calme effrayant du côté de Raimond, car le mépris guidait sa main, et l'on sait combien le mépris est austère et froid, même dans sa manifestation la plus énergique.

Mais à peine avaient-ils croisé leurs armes, qu'une troisième embarcation, demeurée inaperçue jusqu'alors, parce qu'elle filait le long de la rive dans l'obscurité produite par le feuillage d'une épaisse rangée de saules, coupa le cours de la Seine en le remontant, et se dirigea vers les combattants avec une telle rapidité, qu'elle semblait avoir à ses flancs plutôt des ailes que des rames. Maurice et Raimond, trop occupés d'eux-mêmes, ne la virent pas; mais elle frappa vivement l'attention des quatre témoins, sans toutefois qu'ils pussent faire le moindre mouvement pour lui barrer le passage.

Du reste, avant qu'ils eussent eu seulement le temps de remarquer qu'elle portait deux rameurs, auprès de qui était assise une personne enveloppée d'un manteau noir à capuchon qui ne laissait rien apercevoir de son visage, elle venait s'arrêter à six pieds juste des bateaux des deux adversaires.

Aussitôt l'un des rameurs, d'une taille colossale, se leva, et d'un coup d'aviron [illegible], fit voler en pièces l'épée de Maurice; puis, d'une voix éclatante et ferme, il s'écria:

—Messieurs, vous ne vous battrez pas!

VIII

LE BILLET.

La stature gigantesque de cet homme, aux accents mâle et vibrant, son visage menaçant, quoique impassible, son front couronné de cheveux blancs, l'action prodigieuse qu'il venait de faire, donnèrent à son apparition à travers les dernières ombres de la nuit, quelque chose d'imposant et de surnaturel dont l'effet fut de semer profondément l'âme de ceux qui avaient les yeux sur lui. Néanmoins, MM. de Trois-Villes et Des Essarts furent les seuls à qui cette scène ne parut causer qu'un intérêt exempt de toute surprise. Tavar leur était-il donc connu? C'est un point que nous ne tâcherons pas d'éclaircir. Nous constatons seulement un fait.

—Monsieur! s'écria Maurice dès qu'il se fut un peu remis de sa [illegible]

—[illegible] le combat, et même [illegible]

—[illegible] Tavar [illegible]

—Mais, [illegible] Cinq-Mars, [illegible]

—De [illegible]

Un silence profond, mais qui [illegible] sur toutes les physionomies, de mouvements [illegible] vers qu'on ne saurait décrire, accueillit ces paroles. Les quatre témoins se regardèrent comme frappés de stupeur: Raimond porta les yeux sur son adversaire avec une [illegible] d'expression [illegible] et de fierté; [illegible]

—Monsieur, reprit Cinq-Mars en s'adressant à Tavar, nous, les témoins de M. de Valbrun et de M. de Largeac, nous attendons une prompte explication de vos paroles: quel est donc celui de ces deux messieurs contre qui vous venez de prononcer le mot d'assassin?

—C'est celui dont l'épée vient d'être brisée, répondit froidement Tavar.

—Misérable! s'écria Maurice en bondissant de rage, tu vas payer de ta vie ta lâche impudence!.... Mais, messieurs, ajouta-t-il en se tournant par un mouvement [illegible] vers les témoins, jetez-moi donc une de vos épées!

—Monsieur de Largeac, dit Cinq-Mars avec une soudaine ironie (car la fougueuse exaspération de Maurice commençait à le faire réfléchir), il serait, je crois, plus simple de demander à votre accusateur de fournir les preuves de son accusation.

—Ces preuves existent; mais une autre bouche que la mienne va vous les faire connaître, reprit Tavar en montrant de la main la personne qui, enveloppée d'un manteau, était assise dans sa barque.

Cette personne, sur qui l'attention ne s'était pas encore dirigée, se leva tout à coup en laissant tomber derrière elle son manteau sous le capuchon duquel s'étaient cachés ses traits jusqu'à ce moment, et une femme, jeune et belle, apparut aux yeux des combattants et des témoins stupéfaits. Les premières lueurs de l'aube vinrent se fondre en teintes douces et harmonieuses sur son visage noble et triste, dont les contours charmants se dessinaient nettement sur le fond noir d'une abondante chevelure tombant en boucles ondoyantes jusque sur ses épaules.

—Mlle de Lormel! s'écrièrent dans un étonnement contenu et respectueux Raimond et les témoins.

Maurice, l'œil ardemment fixé avec l'expression d'une fureur haineuse sur la jeune fille, avait l'âme trop profondément bouleversée pour pouvoir articuler une syllabe.

—Messieurs, dit Léonie, d'une voix d'abord timide, tremblante, mais qui prit peu à peu de l'ampleur et de la fermeté, en me décidant à me présenter ici pour empêcher ce duel, je n'ai fait, j'en suis persuadée, que céder à une inspiration divine, car tout duel est un crime aux yeux de Dieu! Et si, d'ordinaire, les hommes ne craignent pas de charger leur conscience de ce crime, il est du moins un cas où ils repoussent avec horreur l'idée de le commettre: c'est quand ils croient se dégrader et s'avilir, en acceptant le défi d'un adversaire indigne de se mesurer contre leur loyauté et leur honneur.

Raimond et les témoins répondirent à ce solennel et imposant langage par une courtoise et muette inclination, qui fit comprendre à la jeune fille avec quel religieux sentiment d'intérêt et de déférence elle était écoutée.

Maurice seul, bouillant de colère, mais se raidissant contre ses impressions, demeurait droit, immobile, le front haut, l'air superbe et arrogant.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 15 février 1869.

Il y a bonne demande d'escomptes, mais les capitaux sont abondants pour les billets qui offrent toutes les garanties nécessaires, et le marché monétaire proprement dit est toujours calme sans variations importantes dans les cours. Dans les rues les billets de premier ordre se font à 10 pour cent par an à 1 pour cent par mois et ceux de second ordre à 1 1/2, le papier de commerce No 1, sans garanties collatérales, à 1 pour cent par mois et le bon et le No 2 à 1 1/2 à 2. Les billets hypothécaires peuvent être cotés à 9 à 11 pour cent par an le No 1 et 11 à 13 le No 2. Les banques escomptent la plus grande partie du bon papier de commerce que leur offrent leurs clients et prêtent volontiers, à courte échéance, sur des garanties satisfaisantes.

L'or a ouvert à 135 3/8 à 135 5/8 contre 135 1/4 à New York et, après des transactions ordinaires, a fermé à 135 1/2 à 135 5/8. On a vendu $15,000 à 135 3/8 à 135 1/2, $10,000 et $15,000 à 135 1/2 à 135 5/8, $4,000 à 135 5/8, $1,500, $2,000 et $3,000 à 135 3/4.—Dans l'argent, $600, en demi piastres américaines à 132 1/2. Nous cotons les demi-piastres américaines à 132 1/4 à 132 1/2 et les piastres mexicaines à 138 1/4 à 138 3/4.

Les opérations de change étranger ont encore été faibles. Les ventes de sterling comprennent 2,000 livres et 3,000 livres connaissement à 146, 2,000 livres clear à 146 1/4, 2,000 livres à 146 1/2, 3,000 livres clear No 1, et de banquiers à 146 3/4, 1,000 livres de banque à 108 3/4 en or.—Dans le change sur France, 25,000 francs de banque à 3 83 3/4.—Le sterling peut être coté à 146 à 146 1/2 le connaissement No 1 et clear et 146 3/4 à 147 1/4 le change de banque; le change sur France à 3 88 3/4 à 3 86 1/4 le change de commerce et 3 85 à 3 83 3/4 le change de banque.

Dans le change américain, les offres ont été fort rares et les cours ont encore haussé. Les banques ont tiré sur New-York au pair. Les ventes sont: $60,000 de banquiers, à vue, sur New-York, à 1/8 d'escompte, $65,000, $66,000, $70,000 et $85,000, en change de commerce, à 1/4, $10,000 à 5/16, $10,000, au jour de vue, à 3/8, un check de $5,000, au or, sur New-York, à 1/2 et $10,000 à 3/4.

Les actions de la banque de l'Union se sont vendues à $37 75, 50 et 100 à $38 50; 75 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $23 25 et 40 à $23 50; 100 de la banque de la Nouvelle-Orléans à $40 50, 40, 50 et 100 à $40 75, 50 à $41; 1,300 de la banque de la Louisiane à $3 50. $25,000 en anciens bonds de la ville consolidée se sont vendues à 80 1/2, $3,000 en coupons échus de l'Etat à 83 1/2.

$1,000 en mandats de l'Etat se sont vendues à 84, $1,000 à 84 1/4, $4,000, en petits mandats, à 84 1/2, et $75,000, en lots, à 84 1/2 à 85 1/4.

Les billets de la ville ont été négligés et ont faibli. $10,000, option de l'acheteur, trente jours, se sont vendus à 26 1/2 d'escompte. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 27 d'escompte et vendu à 25.

Une vente de $10,000 en billets de la banque de la Louisiane a eu lieu à 31 cents à la piastre, ce qui est une forte hausse.

On a vendu, ce soir, au Board des courtiers—25 actions de la banque de l'Union à $38 1/2, $1000 en mandats de l'Etat à 84 1/2 et $5000 dito à 84 3/4, $3000 en coupons de l'Etat à 82 $4000 dito à 82 1/4; $1000 en billets de la Louisiane à 30 1/2 et $5000 dito, option de vendeur, 60 jours, à 29, $3000 obligations 10 pour cent de la ville à 94 1/2, $2000 dito à 94 7/8, $5000 dito à 95 et $2000 dito à 95 1/4; $8000 en certificats de dette de la ville, portant 7 pour cent d'intérêt, à 92 c.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 15 février 1869.

COTON—Les ventes de la journée se sont bornées à 900 balles, prises à des prix irréguliers et qui ont montré une baisse de ¼ à ⅜ c des prix de vendredi dernier. Nous cotons actuellement l'ordinary à 25 à 25¼ c. le good ordinary 26¾ à 27 c, le low middling 27¾ à 7⅞, le middling 28½ à 28¾ et le strictement middling — à 29, mais la plupart de ces chiffres sont nominaux.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1868, balles		3044
Arrivé depuis notre dern. rap.	4456	
précédemment	635480	
		639936
		642980
Expédié aujourd'hui	4502	
précédemment	482827	487329
Stock en mains		155651

SUCRE ET MÉLASSE—Les recettes ont été peu de chose ce matin s'étant bornées à 492 boucauts de sucre et à 1185 barils de mélasse. La demande est en quelque sorte active et les prix plus élevés aujourd'hui. En somme, presque tous les renforts reçus se sont vendus comme suit: 9¾ à 10 cents la livre de sucre inférieur 12 à 12¾ pour le commun, 13 à 13¾ pour le fair, 14 à 14¼ pour le fully fair, 14¾ à 15 pr le prime, 15¼ pour la qualité de choix, — — pour le secondo, 16 cents pour le jaune clarifié et 16¼ à 17 pour le blanc. 70 à 73c pour la mélasse en fermentation, 68 à 70 pour la commune, 75 à 76 pour la prime, et 70 c pour la choisie.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers Bee, avec des barges et le Mississippi, de St Louis, sont arrivés ici depuis notre revue de samedi.

FARINE—Le marché est bien approvisionné de farines, mais il est calme et en défaveur. Les principales ventes, aujourd'hui se sont bornées à 1700 barils dont 100 de superfine à $6 40, 100 de double extra à $7 37½, 100 de farine pour ce qu'elle vaut, à $7 50, 100 de triple extra à $8 25, 150 simple extra, à des conditions privées, 100 de superfine à $6 45, 100 de double extra à $7 12½ et 900 à $7 25 le baril.

MAIS—Le prime et le vendable sont rares et en demande pour l'exportation et commande des prix plus élevés. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 700 sacs, dont 1000 de blanc ordinaire et 400 de jaune ordinaire à 75 c, 100 et 200 de blanc prime à 76 c, 800 et 1000 de blanc 1200 de jaune à 78 c, 300 et 500 de blanc ordinaire à 75, 200 et 1000 du prime à 78 cts le boisseau.

AVOINE—Approvisionnement faible et demande limitée. Ventes aujourd'hui de 1300 sacs dont 250 sacs de l'Ohio à 65 c, 300 et 600 de St Louis à 70 c et 150 à 73 c le boisseau.

SON—Approvisionnement peu fort et marché faible. Ventes aujourd'hui de 100 sacs, dont 200 et 700 à $1 15 et 100 à $1 20 les cent livres.

FOIN—Approvisionnement d'une force modérée et bonne demande, 150 balles de beau foin de la rivière Ohio, vendues à $27, 200 prime à $28 et 50 de à $27 le tonneau.

PORC—Le marché continue à être calme et sans changement, comme samedi où il s'est vendu au débarcadère 400 barils de mess et en magasin 250 barils à $34 25 le baril. Aujourd'hui, les détenteurs demandent $33 50 le baril de mess. Détail à $35 le baril.

BACON—Le marché n'a montré que peu d'animation aujourd'hui. Les épaules sont tenues à 15½ c, les côtés clear ribbed 18¼ cts les côtés désossés 19 c la livre. En détail on en demande ¼ c de plus.

BEURRE—L'approvisionnement de beurre du Nord est rond et, le beurre de l'Ouest en paquets compacts est assez rare et est en demande, mais les autres qualités abondent et sont calmes. Nous cotons le beurre du Nord 47 à 48 cts pour le Goshen de choix et 40 à 42 pour le commun; le beurre de l'Ouest à 35 à 40 c pour le beurre de choix en paquets compacts, ce dernier prix est donné pour le jaune de premier choix, inférieur 25 à 30 et en rouleaux 30 à 31 cts la livre.

FROMAGE—Les grades de choix sont en bonne demande, mais les qualités inférieures se vendent lentement. Le Western Reserve commande toujours 19 à 20 c, le factory 21 c, le factory à la mode 22 à 23 c, l'inférieur 12 à 13 c la livre, le Northern Cream et l'English Dairy 20 à 22 c, skim 13 à 15 c. la livre.

SEL—La demande de sel de Liverpool pour l'intérieur est limitée et nous cotons le sel fin à 19 à $2 15, et le gros $1 95 à $2, le sac. Les forts lots pris en entrepôt 10 cts de moins le sac. Le sel des Iles Turques se vend en magasin à 40 à 50 c le boisseau. Il y a actuellement à vendre deux chargements flottants.

DRECHE ET HOUBLON—L'approvisionnement de drèche est fort et la demande peu active. Le prime à choix de l'Ouest $2 50 à 2 75 et celle du Canada $2 65 à 2 80 le boisseau, celle du Nord de l'Allemagne, $2 90 à $3. Le houblon est calme et peu en faveur.

ŒUFS—Les œufs frais se vendent à raison 22 à 24 c. la douzaine.

SAINDOUX—Calme. L'article en barillet est tenu à 22 à 23 cts, en tierçons 20¼ à 21 c la livre. Un lot de 50 tierçons de prime, fait à la chaudière, s'est vendu à 20¼ c la livre.

VIANDE SALÉE À SEC—Les épaules sont cotées en détail à 14½ à 15 c. Un lot de 5 boucauts, vendu à 14 c la livre.

RIZ—Le stock de riz de la Louisiane est d'une force modérée et la demande de l'article n'est pas aussi active. Nous cotons le choisi 9½ à 9¾, le prime 8¾ à 9¼, l'ordinaire, 7 à 8½, l'inférieur, 4 à 7c la livre.

POMMES DE TERRE—Les pommes de terre Pink eye existent en forte approvisionnement et les prix en ont baissé. Les pommes de terre du Nord se vendent sur la levée $3 50 à $3 75 le baril.

WHISKY—L'approvisionnement de rectifié de l'Ouest est rond et l'article est coté à $1 à $1 07½ le gallon. Le High wines de l'Ouest est coté à $1 le gallon. Le Bourbon est en bonne demande pour le placement à $1 75 à $4 le gal. pur et le patent $1 25 à $1 50 le gallon.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 15 février 1869.

Arrivé, lundi—[illegible] bœufs du Texas, 79 veaux et vaches d'un an, 19 cochons, [illegible] moutons, 52 vaches à lait.

Vendu—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] cochons, [illegible] moutons, 10 vaches à lait.

A vendre—[illegible]

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE,
Mardi matin, 16 février 1869.

Le temps, après la pluie de dimanche matin, s'est remis au beau, sans vent et sans froid. Cependant la terre est toujours fort humide, au point que le labourage en est empêché. Un bon vent de Nord qui régnerait pendant 24 heures faciliterait merveilleusement les travaux agricoles.

Pour un lundi, le mouvement sur les quais a été très actif tant en consignations qu'en exportations. On a reçu de l'Ouest 3144 balles de coton, 349 boucauts de sucre, 651 barils de mélasse, 3355 sacs de graines de coton et autres articles.

ARRIVÉS—Le Mississippi, de St Louis; le Silver Spray, de Cincinnati; le Mary Houston, de Louisville; le Robt. E. Lee, de Vicksburg; le Lightwood et Tahlequah, du Bayou Bartholomew, le Nina Simmes, de Bayou Sara, le Rose Franks, du Bayou Lafourche et le J. G. Blackford, des Opelousas.

PARTIS—Le Mollie Able, pour St Louis; le John Kilgour, pour Louisville; le Nina Simmes, pour Bayou Sara, et le J. M. Sharp et Rose Franks, pour le bayou Lafourche.

A St Louis, avant-hier, le fleuve baissait. L'Ohio, à la même date, montait, avec 2 pieds et 1 pouce dans le chenal.

La rivière Rouge baisse de Jefferson à son confluent.

La rivière Ouachita baisse lentement.

Les rivières Arkansas et Blanche étaient, suivant les derniers rapports, dans un bon état de navigation.

Les steamers Dan Able, pour Baton Rouge; Grey Eagle, pour Lobdel Store; Robt. E. Lee, pour Vicksburg; Wild Wagoner, pour Natchez; Annie Wagley, pour les Opelousas; le New Era, pour le bayou Lafourche, et l'Ida, pour le bas de la côte, sont aux quais recevant du fret.

LE ROBT. E. LEE, POUR VICKSBURG.

Le Robt. E. Lee, le champion du Mississippi, pour la forme, l'élégance, le confort et la rapidité, n'est surpassé, sous tous ces rapports, par aucun autre bateau faisant le service du fleuve. Il est commandé par le capitaine J. W. Cannon, assisté de ses commis, MM. Robert et McVay—tous deux renommés pour leur habileté et leur courtoisie. Ce grand palais flottant quittera le quai ce soir, à 5 heures précises. Les expéditeurs feront bien de se rappeler que le fret confié au steamer Robt. E. Lee est toujours délivré dans le plus bref délai.

Le NEW ERA, sous le commandement du vétéran du fleuve, capitaine A. Dugas, assisté de son estimable commis Alfred Trépanier, partira aujourd'hui, à midi précis, pour le Bayou Lafourche, et tous les points intermédiaires. Le New Era est classé No 1 à toutes les compagnies d'assurances. Recommander le New Era et ses officiers aux expéditeurs et voyageurs, serait chose inutile, car ces messieurs ont une réputation à laquelle nous ne pouvons rien ajouter.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE LAFOURCHE, capitaine S. Hebo, commis J. J. Brown, partira pour Bayou Sara et les points intermédiaires, ce soir, à 5 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Lafourche, seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

L'IDA, sous le commandement du capitaine Bassett, assisté de notre ami Oliver Canton, a pris la place du A. G. Brown; il part aujourd'hui, à midi précis, pour le bas de la Côte. Il n'est pas nécessaire de faire l'éloge de ses officiers, car ils sont fort connus par les expéditeurs et les voyageurs. Quant au bateau, il est en parfait état.

Le steamer NATIONAL, sous le commandement du capitaine R. T. Sinnott, assisté de notre estimable ami, F. C. Finéran, part ce soir pour le Grand Bayou, Grand Ecore et tous les points intermédiaires. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous en avons dit de ce bateau quand il faisait les trajets de Bayou Sara.

LE VERMIFUGE
DU DR. C. McLANE,
Devrait se trouver dans toutes les maisons. Si vous voulez que vos enfants deviennent vigoureux et sains, donnez-leur quelques doses du
VERMIFUGE DE McLANE,
QUI CHASSE LES VERS,
et fortifie le système. C'est un composé végétal qui ne peut faire aucun mal; il ne faut pas craindre de l'administrer à un petit enfant.
N'ACHETEZ QUE LE
VERMIFUGE du Dr. C. McLANE,
PRÉPARÉ PAR FLEMING BROTHERS.
Vous pouvez l'avoir dans toutes les pharmacies et dans tous les magasins de campagne des Etats-Unis.

Vins—Liqueurs—Provisions—&c.
CHAMPAGNE
ROYAL-BERTON,
DE LA MAISON CHARLES LOCHE,
(Ancienne maison Berton.)
60 PANIERS de cette célèbre marque reçus par le steamer "Alice."
L. H. RICHARD, Seul Agent,
Nov—1m 46, Vieille-Levée.

G. W. DUNBAR & FILS,
12 et 14... RUE ST-LOUIS... 12 et 14
NOUVELLE-ORLEANS
Importateurs et Marchands
de toute espèce de
CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS,
Anisette, Curaçao, Marasquin,
CORDIAUX ASSORTIS,
Absinthe et Kirsch,
—ET—
Fabricants de Sirops de Fruits.
23 déc—1an Médailles.

LA MARQUE DE
WHISKY DEXTER,
Connue sur le marché du Sud depuis 1836.
Ayant été contrefaite, nous prenons ce moyen d'annoncer à nos amis et à nos clients qu'au lieu de peindre les têtes de nos barils comme par le passé, nous étamperons dessus, au feu, la gravure du bateau à vapeur et le nom de notre maison en plein.
Nous avons nommé MM. HOLT, MURRAY & TARLETON, No 64 North Commerce street, Mobile, nos agents et nous avons donné à M. JULES TARDOS l'autorisation d'agir en notre nom à la Nouvelle-Orléans.
EDMUND DEXTER & SONS,
Nos 51 et 59 Sycamore street, Cincinnati.

Whisky Dexter,
Genièvre Rocky Mountain (Montagne Rocheuse),
Cognac Jules Tardos,
Whisky Bourbon Jules Tardos,
Amer Newfoundland (Terreneuve),
Egalement—
Un grand assortiment des meilleures marques de Vieux Whisky Bourbon.
A vendre par JULES TARDOS,
27 jan—6m No 22 de la rue Bienville.

VIEUX WHISKY BOURBON,
DE J. A. MILLER,
Paris, Comté Bourbon, Etat du Kentucky.

Provisions et Céréales.
Constamment en magasin un fort stock de Vieux Bourbon et Vieux Rye, purs, Whisky Rectifié,
de tous les âges, prix et preuves, de la meilleure qualité.
Ordres pour Sucre, Mélasse, Café, Fournitures de Plantations, Coton, Corde et Toile d'emballage, Mais, Farine, &c.
Avances sur les consignations faites à
MM. F. D. COBB & CO, à New York.
COBB, DOLHONDE & CO.,
Au No 37 de la rue Natchez.
22 janv—au 31 juil—Mar J D

E. DECHAMPS,
No. 120 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.
IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins français; de liqueurs, absinthe suisse, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, liqueurs du pays, etc.
Seul importateur des vins de Pouget fils, de Bordeaux.

AGENCE GENERALE

Eaux-de-vie Sazerac de Forge & Fils. [illegible]
Champagne Chs Heidsieck, [illegible]
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIE & Co.
37 Vieille-Levée.

Profitable placement d'argent.
UN JARDINIER [illegible]
[illegible] s'adresser par écrit, à M. CHARLES, Bureau de l'ABEILLE, No 73 rue de Chartres.

THEATRES, BALS, etc.

Théâtre de l'Opéra.

MARDI, 16 FEVRIER 1869.
LES HUGUENOTS,
Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer. [illegible] à 6½ heures et le spectacle commencera à 7 heures.
[illegible]—Roland à Roncevaux.

Théâtre St-Charles.

Engagement de la Jeune Tragédienne MISS FANNY B. PRICE.
DIMANCHE 14 FEVRIER, ET TOUS LES SOIRS,
Jusqu'à nouvel ordre,
Le beau Drame romantique, de Boucicault et Reade,
FOUL PLAY.
[illegible] MISS F. B. PRICE.
Robert Penfold ... CHAS. POPE.
A l'étude: Une nouvelle pièce d'Auguste Waldauer, intitulée FANNY FINGERS. [illegible]
14 fév—

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue St Charles, près Commercial Place.
La grande Pantomime de
HUMPTY-DUMPTY.
SPECTACLE TOUS LES SOIRS,
Et, le SAMEDI, à midi.
Moitié prix pour les matinées. 31jan—

Musée du Crescent City,

Nos 40 et 42 de la Rue Saint-Charles
ATTRACTION EXTRAORDINAIRE.
Réengagement, par demande spéciale de plusieurs familles notables de cette ville pour peu de temps avant son départ pour l'Europe,
Le plus grand Phénomène de la Nature
CHRISTINE-MILLY,
La femme à deux têtes,
Recevra les visiteurs journellement, et sera entourée
D'un million de curiosités,
Animées et inanimées, naturelles et artistiques, antédiluviennes et modernes, qui ont fait l'admiration des hommes de science et des curieux, et ont fait de ce cabinet
LE LIEU DE RÉCRÉATION DU PUBLIC.
L'HOMME-GRENOUILLE visible de sept à neuf heures du soir, et à midi, les samedis et lundis.
Les portes s'ouvrent de 8 heures du matin à 10 heures du soir.
Prix d'entrée, 50 cents, enfants, 25 cents.
11 fév—

LA SOCIETE
Continental de Bienfaisance
DONNERA SON
BAL PARÉ ET MASQUÉ ANNUEL,
Le 23 février, 1869,
DANS LA SALLE DES ODD-FELLOWS.

- DIRECTEURS -

George Clark, J G Fleming, R M Dennan, Jas McCloskey, John Pooley, C W Gould, Gerard Stith, T G Mackey, A W Bosworth, John Clark, J H Sherman, H R Swasey, Daniel Edwards, J E McClure, L Pendergrast, J W Brigham, David Calder, A Paris, Am Payson, Robt Tilford, James D Tilden, H J Whitney, Wm Tenbrink, R M Montgomery, A B Segur, Thomas Freeland, S H Todd, John I Leefe, Thos Murray, J O Nixon, Geo W Hynson, Geo W Race, H Bidwell, J S McIntyre, Benj Hyman, M M Waters, John Livingston, A De Sola, Wm Pierce, Jacob Smith, J K Collins, Wm Gibson, Nat Lytle, Geo Knower, James Davis, D Fitzwilliam, A W Merriam, E Blessey, John Slemmer, Chas E Hall, T F Hedges, J L Gubernator, John I Daniels, D Bidwell, J Kittredge, J Shaw, T Askew, T R Brady, J O De Castro, A McNeil, John Purves, H T Hill, Lovel Walden, Walter Ferry, G H Phillips, J H Collins, W F Hodgkins, M Garvin.

On peut avoir des billets d'invitation de dames en s'adressant à E. Blessey, trésorier, au No 31 de la rue Carondelet, ou à John G. Fleming, secrétaire, au No 144 de la rue Poydras. 28 janv—

Concerts—Salle Napoléon,
No. 32 de la rue Royale, Nouvelle-Orléans
VOLNEY BROWN, PROPRIÉTAIRE.
CONCERTS gratuits tous les soirs, de sept heures à minuit.
Les Liqueurs, les Vins les plus fins, du Lager Beer qui a remporté le prix et un excellent service.
3 fév—1mo

COSTUMES, DOMINOS, &C.
POUR BALS ET SOIRÉES
Mme GROUX,
93......CONTI......93
COSTUMIÈRE DE L'OPÉRA.

Etablie à la Nlle-Orléans depuis 12 ans, 93, rue Conti.
Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes.
PRIX MODÉRÉS.
Mme GROUX,
93, rue de Conti,
premier magasin [illegible]

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES
Costumes, Masques et Dominos.
1er prix décerné à l'Exposition de la Louisiane de 1868
MADAME ALABAU,
91......RUE CONTI......91
Entre Bourbon et Dauphine,
SUCCESSEUR DE MADAME [illegible],
Etablie à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 25 ans.

Mme ALABAU offre à sa clientèle et au public en général, des Costumes et Dominos du meilleur choix, brodés en lamés or et argent, pour messieurs et dames, le tout très riche et arrivant de Paris.
Prix très réduits.
Prenez tous vos costumes chez Mme Alabau, et ne vous trompez pas de magasin.
Il y a un salon privé pour les dames.
3 déc—au 19 mars

A. PERSAC.
ACADÉMIE DE DESSIN ET DE PEINTURE
75......Camp......75
(Au premier.)
DESSIN D'ARCHITECTURE ET DE MACHINES,
Portraits et Paysages.
Peintures à l'huile et Aquarelles. Leçons tous les jours, le dimanche excepté, de 2 heures à 4 heures de l'après-midi.
Classe spéciale pour les dames. Prix modérés.
8 janv—3me A. PERSAC.

A. MASSEL & CO.,
43......RUE ST. PHILIPPE......43
ENTRE CHARTRES ET ROYALE,
Nlle-Orléans,
VINS, COGNACS, WHISKIES ET LIQUEURS
En Gros et en Détail,
Au plus bas prix du marché.
Bon vin de famille à $1 00 le gallon, livré à domicile.
31 janv—1m

Candi "Barber Pole",
LES soussignés fabriquent et vendent constamment aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS, en sirop, en bâtons, de Candie de fantaisie, et de CONFISERIES.
NORMAN & REISS,
16 août—6m Nos 120 et 122 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli. Macaroni.
TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, &c, &c, constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par
NORMAN & REISS,
16 août—6m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Epices. Epices. Epices.
TOUTE espèce d'EPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par NORMAN & REISS,
16 août—6m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Extrait de Café
CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS,
16 août—6m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Café pur — Moulu et Grillé.
NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.
NORMAN & REISS,
16 août—6m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Sociétés.

ALFRED ROMAN, Avocat. P. CHAS. CUVELLIER, Avocat-notaire. "Commissioner" de 28 États.
ROMAN & CUVELLIER,
Bureau No 134, rue Gravier—Nlle-Orléans, se chargent de toutes affaires appartenant aux professions de Notaire et d'Avocat.
5 janv—3m

Dissolution de Société.
LA Société de commerce existant en cette ville sous la raison de F. RIMAILHO & ESPENAN est dissoute, à partir de ce jour, par limitation. M. Charles Espenan reste seul chargé de la liquidation et continuera, en son nom, au même local, le même genre d'affaires.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1869.
2 fév—1m F. RIMAILHO & ESPENAN.

Dissolution de Société.
LE 1er janvier 1869, la société qui existait entre les soussignés a été dissoute par limitation. [illegible]
P. S. Le bail, les installations du magasin qui conviennent à un magasin d'habillements ou à une grocerie ou à un café sont offerts à un prix raisonnable. L'emplacement est des plus avantageux.
SALOMON ISAAC & CO.
No 205 de la rue Vieille Levée, coin Madison.
27 janv—1m I. ISAAC. S. BLOCH.

Avis de Société.
MR. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM.
Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins, No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres, pour le marché de cette ville. J. A. LUM, FRANK H. HOOKER.
1 déc—1an

Dissolution de Société.
LA Société qui a existé, jusqu'à ce jour, sous la raison PIKE, LAPEYRE & BROTHER est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord, par le retrait de J. M. Lapeyre. [illegible]
Nlle-Orléans, 31 décembre 1868.
W. B. PIKE, J. M. LAPEYRE, ALEX. BROTHER.
LES affaires de Pike, Lapeyre et Brother continueront à être dirigées sous le même nom [illegible]
W. B. PIKE, ALEX. BROTHER, ALFRED [illegible], PAUL BLANC.

PHOTOGRAPHIE.
G. ANDERSON [illegible] au No 120 DE LA RUE DU CANAL, [illegible]
Venez les voir.
31 janv—3m

AGENCE SPECIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES POUR LE SUD.
Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.
Nos. 23 & 25, RUE BIENVILLE—NOUVELLE-ORLÉANS.
Eaux-de-vie en Douane et à l'acquitté.
SEULS AGENTS DES MARQUES
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS CO., COGNAC,
GAUTIER FRERES, "
HENRY SUTTON, "
ALEX. SEIGNETTE, LA ROCHELLE.
LARRONDE FRERES, COGNAC.
— IMPORTATEURS —
Des célèbres GENIEVRE de "LA CLOCHE" Du Cognac OTARD DUPUY & CIE, et autres marques célèbres.
Echantillons et prix courants fournis sur demande.
Vins rouges et blancs en barriques et en caisses.
J. Jabrun, "Eagle Brand", T. Dronet, "Lion's Brand", [illegible], Le CELEBRE CHATEAU PAPE CLEMENT, en barriques, demi-barriques et caisses, bouteilles et demi-bouteilles; vins fins de A. De Luze & Fils.
Champagne.
Le célèbre "Black Seal" Vin Impérial et Royal [illegible] Ackerman Laurance, Sillery Mousseux et autres marques en bouteilles et demi bouteilles.
Sardines à l'huile; Viandes et Légumes conservés; [illegible]
Huile d'Olive, Fruits à l'eau-de-vie, Pruneaux, Porto, Sherry et Madère. 1er oct—6m

Banques, Cies. d'Assurances, etc.

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 17 juin 1868.
CONFORMÉMENT aux sections 34 et 36 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur, conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur d'Etat, dans le courant d'une année à partir de cette date, et à l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.
GEO. A. FRERET, Caissier.
18 juin—1 an—4151

Banque de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.
CONFORMÉMENT aux sections 34 et 36 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur, conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets, pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur d'Etat, dans le cours d'une année à partir de cette date, et à l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.
N. AUGUSTIN, Caissier.
17 juin—1 an—4151

Banque des Citoyens de la Louisiane
Nlle-Orléans, 8 février 1869.
LE 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette banque, pour l'année:
JOHN G. GAINES, ANT. CARRIERE, A. CHIAPPELLA, F. FORSTALL, E. BRUGIER, DOM. LANATA, D. A. CHAFFRAIX.
Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. JOHN G. GAINES a été réélu Président à l'unanimité.
11 fév—6f J. L. DELERY.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, 10 février 1869.
AVIS AUX CONSOMMATEURS DE GAZ.
J'ANNONCE, avec plaisir, aux nombreux clients de cette compagnie qu'aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu:
Que la taxe de Revenu intérieur des Etats Unis sur le Gaz soit assumée et payée par la Compagnie (sans que celle-ci soit remboursée par les consommateurs) sur tout le gaz consommé par mètres, à partir du 1er février 1869.
M. O. J. TISDALE, Surintendant général.
11 fév—1m

AVIS.
Bureau du Trésorier—Hôtel de Ville.
Nouvelle-Orléans, 6 février 1869.
LE Conseil de ville ayant, par une résolution, prolongé l'époque du paiement des licences au 1er mars 1869, les débiteurs sont invités à venir s'acquitter le plus tôt possible, afin d'éviter le délai et le désagrément qu'ils éprouveraient en ne s'acquittant que dans les derniers jours du mois et pour économiser la commission du dix pour cent que la loi accorde à l'avocat-assistant de la ville après le 1er mars.
9 fév—9. W. S. MOUNT, Trésorier.

Louisiana Cotton Manufactory.
LE lundi 1er du courant à une assemblée des actionnaires de cette Compagnie, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:
W. T. HEPP, A. COUTURIE, V. PERRILLIAT, C. TIBLIER, J. BLANC.
Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. V. Perrilliat a été élu Président à l'unanimité.
Monsieur George Perrilliat a été nommé secrétaire pro tempore.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1869.
GEO. PERRILLIAT, Secrétaire.
4 fév—10f

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.
Nlle-Orléans, 4 février 1869.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital de la compagnie—dividende qui sera payé le LUNDI, 15 février 1869.
5 fév—1f J. V. CHAREY, Secrétaire.

BUREAU DES COMMISSAIRES DE LA Dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 18 février 1869.
EN vertu de la trente-septième section de la loi de la Législature de l'Etat de la Louisiane [illegible]
O. DE BUYS, Secrétaire.

Banque du Commerce de la Nlle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1869.
UNE élection de six Directeurs de cette Banque aura lieu au local de la Banque, rue Royale, le LUNDI, 1er mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
30 janv—1m FELIX LABATUT, Président.

MAISON DE BANQUE DE SAMUEL SMITH & Co,
Nouvelle-Orléans, 1er février 1869.
MESSIEURS F. H. HATCH, et CHARLES KILSHAW ont un intérêt dans notre maison à partir de cette date. SAMUEL SMITH & CO.
2 fév—1m

Compagnie Anglaise et Etrangère d'Assurances mutuelles—Limitée.
Capital.......$5,000,000 en or.
LE soussigné émettra des polices d'assurance maritime, à partir de ce jour, pour la Compagnie d'Assurances de Londres et du Lancashire, contre les incendies,—
Au No. 64 de la rue Carondelet.
31 janv—1m S. G. MUSGROVE, Agent.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1869.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de SEPT pour cent sur le capital actif de la Banque—dividende qui sera payé aux actionnaires à partir de LUNDI, 8 du courant.
3 fév—2 sem J. L. DELERY, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 25 janvier 1869.
A une élection qui a eu lieu le 18 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:
SAM'L BELL, S. L. MILLAUDON, ALFRED MOULTON, H. GALLY, A. F. ELLIOT, J. F. STOCMEYER, AUG. BOHN, AD. FRERICHS, EDM'D GANUCHEAU.
Et à une réunion qui a eu lieu aujourd'hui, M. Sam'l Bell a été réélu Président à l'unanimité.
Jours d'offres à l'escompte—les Lundis et Jeudis, jours d'escompte, les Mercredis et Vendredis.
La Banque est ouverte jusqu'à 4 heures de l'après-midi.
26 janv—20f GEO. A. FRERET, Caissier.

Compagnie du Chemin de Fer des rues Canal et Claiborne.
LE Lundi, 18 du courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:
E. J. Hart, S. Pablo, F. D. Seymour, Hugh McCloskey, E. M. Montgomery, William Lynd, Thomas Smith.
Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. E. J. Hart a été élu Président à l'unanimité.
J. G. CAMPBELL, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1869. 20 janv—1m

Banque des Mechanics and Traders.
Nlle-Orléans, 20 janvier 1869.
LE 18 du courant, à l'Assemblée annuelle des Actionnaires de cette Banque, pour l'élection de Directeurs pour l'année, les messieurs dont les noms suivent ont été élus:
WALTER G. ROBINSON, ALEXANDRE HARRIS, W. O. VINCENT, THOS. A. ADAMS, THOS. LANDGRIDGE, J. H. LUDWIGSEN, CHAS. LAFITTE, VENTON RICHARDS, J. W. STONE.
Et, à une réunion des Directeurs, M. WALTER G. ROBINSON a été élu Président à l'unanimité.
21 janv—1m P. T. BOGGERON, Faisant fonctions de caissier.

Compagnie d'Assurances Mutuelles du Pelican, de la Nlle-Orléans.
Bureau, No 28 rue du Camp.
CETTE COMPAGNIE continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer, et de rivière aux taux les plus bas. CHS ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.
Directeurs:
CHS ROMAN, THE. BAILLY-BLANCHARD, jr, D. FATJO, ARTHUR FORSTALL, E. GIQUEL, SAM'L H. TODD, F. A. PETERSON, LE. GREVEMBERG, W. A. SHROPSHIRE, E. N. MOODY, GABRIEL FASCA. 12janv—1an

Bon Marché!
McINTYRE & APPLEGATE,
Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes à bière, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plaqué. No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.
Agents des Tuyaux doublés en ferblanc, patentés, de Colwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser, allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réservoirs. 20 oct—1 an

CHAPEAUX de Campêche
4 balles, à vendre par
S. FERNANDEZ & CO.
20janv—1m No 120 de la rue Vieille-Levée

PITTE DE SISAL,
4 balles, à vendre par
S. FERNANDEZ & CO.
20janv—1m No 120 de la rue Vieille-Levée

$350,000 Cigares.
LE soussigné vendra, aux plus bas prix du marché, un stock de 350,000 cigares, faits dans la Havane, du meilleur tabac de la Havane (Vuelta Abajo). [illegible]
F. SUAREZ,
Fabricant de Cigares, No. 13, rue [illegible], entre Rampart & St Claude, Troisième District.
16 nov—6m

VENTES JUDICIAIRES

A. D. Griaff & Co vs John Cooke et A. Cagnolotti.
SEPTIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 850—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt sept de février 1869, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Tous les biens, meubles, effets, chevaux, charrettes, &c, appartenant au dit défendeur sur les lieux occupés par lui situés à l'angle des rues Dauphine et du Quartier, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.
16fév—16 19 21 24 27

Toby & Co vs W. H. Irwin.
SEPTIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 856—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-sept de février 1869, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Les meubles et effets qui se trouvent dans la pension du défendeur, situés à l'angle des rues Gravier et St Charles, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16 19 21 24 27

ALFRED MARCHAND vs RICE & FOSTER.
SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 415. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt de février 1869, à 10½ heures A. M., sur les lieux, No 13 rue St-Charles, Premier District, à la vente publique et adjudication de—
Un lot d'argenterie plaquée, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOMAS L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9,12 16,18,20

J. W. ZACHARIE & Co vs J. M. ANGUERA.
QUATRIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 16 821—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le SAMEDI vingt de février 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un terrain situé au faubourg Soniat, dans l'ancienne Municipalité No Deux (aujourd'hui le Premier District) de cette ville, [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 9 16 18 20

H. F. KLUMPP, CROOKS & MARISTANY subrogés vs JACOB FOLLY & B. DOUGART.
CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—[illegible] je procéderai le SAMEDI vingt février 1869 [illegible]
Le fonds d'un Café et d'une Brasserie [illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 fév—9 12,16,18 20

E. C. PALMER & CO vs Demoiselle KATE PERCY.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—[illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—13 16 18 20

A. A. MOUTON vs AUGUSTE PERRIN.
ALEXANDRE MOUTON vs la veuve ZENON RAMSON.
[illegible] Septième District Judiciaire, Paroisse de Pointe-Coupée, [illegible] à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
1o—Une certaine Portion de terre ou Habitation située dans la Paroisse Pointe-Coupée en cet Etat, à l'endroit connu sous le nom de RACCOURCI, ayant quatre arpents de face au Bayou Raccourci [illegible]
2o—Une certaine Portion de terre située dans la Paroisse Pointe-Coupée en cet Etat, à l'endroit connu sous le nom de "Raccourci" [illegible]
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc.
Saisies dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16,24—4,12,20 mars

JEAN BAPTISTE BONNAVEAU vs CHARLES GERARD.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 240—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt de mars 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un terrain situé au faubourg Washington dans le Troisième District de cette ville, [illegible]
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16,24—4,12,20 mars

JOSEPH BILLGERY vs JACOB L. BALTZ—GEORGE MERZ, tiers saisi.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible] je procéderai le SAMEDI vingt de mars 1869 à midi, à la Bourse [illegible]
Une certaine PORTION DE TERRE [illegible]
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16,24—4,12,20 mars

M. F. BIGNEY vs JACOB BRICE & al.
SIXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
16 fév 16 24—mars 4 12 20

C. VERNEUIL vs [illegible]
SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
Trois terrains [illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16,24—mars 4 12 20

HAMILTON & HEADLEY vs STARLING BLAKESLEY.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Starling Blakesley [illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16 19 21 24 27

BULL & BAE vs JOHN A. GROW et son épouse (ROSETTA EVELYN STORE).
CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,147—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt sept de février 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Une bâtisse en briques, à deux étages portant le No 207 [illegible] rue St Charles, [illegible]
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—19 21 24,27

JOSEPH CAVARES vs W. T. BOARDMAN et als (W. T. BOARDMAN & LOWD WALDEN).
F. TAGLIAFERRO vs A. HONSINGER et als (ALBERT HONSINGER, THOMAS JEWELL, A. H. COVERT et L. WALDEN).
SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—Nos 795 et 149—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt mars 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro Quatre A, borné par les rues Lafayette, Girod, Delta et Front, désigné par le numéro Trois du dit îlet, [illegible]
Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur Lowd Walden, [illegible]
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—24—mars 4,12,20

DANIEL HILZENDFGER vs ANDREAS SCHMIDT ET SON EPOUSE.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 513—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt mars 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, [illegible]
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16,24—mars 4,12,20

E. T. PARKER vs J. B. WALTON & E. A. DESLONDE.
CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible]
Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs [illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16,19,21,24,27

Droguerie, Produits Chimiques, &c.
BALL, LYONS & CO,
Importateurs et Pharmaciens EN GROS,
42 & 44......CAMP......42 & 44
—ET—
113, 115 & 117...GRAVIER...113, 115 & 117
ONT TOUJOURS EN MAGASIN
UN GRAND STOCK DE
Médicaments Brevetés de France,
— TELS QUE —
Capsules Mothes, Capsules Raquin, Pilules de Vallet, Charbon de Belloc, Pepsine Boudault, &c.
— AUSSI —
Médicaments Patentés Américains
DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, HUILES, LIQUEURS, PARFUMERIES, PEINTURES, INSTRUMENTS, CARREAUX DE FENETRES, VERRERIE, Etc., Etc., Etc.
Chaque arrivage du Nord et de l'Europe ajoute au vaste assortiment de la maison.
Les Pharmaciens, les Grocers, les Marchands de la campagne et les Planteurs trouveront à acheter chez les soussignés, aux conditions les plus avantageuses, tout ce qui concerne le commerce des Drogueries.
Tous les articles vendus sont garantis de 1re qualité.
Les prix sont aussi modérés que ceux d'aucune autre maison.
Le magasin sera toujours ouvert aux personnes qui voudront venir en examiner le stock, s'informer des prix, etc, etc.
BALL, LYONS & CO.,
42 & 44 Camp, et
113, 115 & 117 Gravier.

Nattes. Nattes. Nattes
GRAND RABAIS
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs, ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches.
A vendre par D. BLANCHARD,
Enc. Toulouse et Dauphine

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE
HENRY MANCELL,
75......RUE DU CAMP......75.
PORTRAITS de toutes dimensions, sur papier, toile, ivoire, porcelaine.
Epreuves instantanées.
Reproductions de manuscrits, de tableaux, de plans, dessins, cartes géographiques, &c. Photo-lithographie, Photo-Miniature, Photographie appliquée à l'Industrie.
75......RUE DU CAMP......75

CHANGEMENT DE LOCAL.
Daniel et James D. EDWARDS
ONT transféré leur magasin, momentanément, des Nos 22, 30 et 32 de la rue de la Nouvelle-Levée, au coin des rues Douane, Clinton et Peters, en face de la Douane des Etats-Unis, en attendant qu'ils aillent occuper leur nouvel établissement qui est en voie de construction, et fait face aux rues Front et Delta, entre les rues Gravier et Poydras. 21jan—3m

MALLES DE VOYAGE ET D'EMBALLAGE.
UN grand et bel assortiment de malles en cuir Saratoga, malles de voyage et d'emballage, valises, sacs vêtements imperméables, paniers de fantaisie et voitures d'enfants, est offert aux marchands et aux voyageurs qui sont invités à venir l'examiner avant de faire leurs achats ailleurs, car les articles sont de bonne qualité et sont offerts à des prix modérés.
F. BAUER, No 54 de la rue du Canal,
16 jan—au 30 avr en face de la Douane.

A. CASSARD,
BUREAU DE CHANGE,
Encoignure St-Charles et Commune,
Achète et Vend
L'OR, L'ARGENT, LES WARRANTS, BILLETS et BONDS de la ville et de l'Etat.
Le vieil OR et le vieil ARGENT
Prêts sur garantie. 15janv—1m

E. K. CONVERSE. J. W. NOYES.
E. K. CONVERSE & CO.
Négociants Commissionnaires ET EXPÉDITEURS,
7 fév—1m No 56 de la rue des Magasins.

Tonnellerie qui a remporté le prix.
AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.
LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi-barils à mélasse et de bonnets à sucre. [illegible]
Nos 21, 23 et 25 de la rue Front, entre Conti et Bienville.

HOTEL FIJUX,
No 13 Waverley Place, près Broadway NEW-YORK.
MR. JULES FIJUX a l'honneur d'annoncer à ses amis de la Nouvelle-Orléans qu'il est, comme par le passé, prêt à les recevoir, et leur offre, avec la meilleure table de la ville de New York, toutes les accommodations d'un Hôtel de première classe, à des prix très modérés.
17 jan—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.
Vente de propriétés de choix à long crédit, sans réserve ni limites, pour opérer un partage entre les héritiers de Julien Colvis, décédé.
Propriétés améliorées et non améliorées dans le Premier, Deuxième et Troisième Districts de cette ville, situées dans les quartiers les plus beaux et les plus avantageux.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,—Bureau, No 30 de la rue Bienville—SAMEDI, le 13 mars 1869, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles [illegible]
[illegible]
PROPRIÉTÉS DE VILLE.
Premier District [illegible]
Deuxième District. [illegible]
Troisième District [illegible]
Termes et Conditions. [illegible]

Magnifiques Glaces françaises
PAR PLACIDE J. SPEAR [illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.
Vente pour opérer un partage.
H. C. MILLAUDON [illegible] vs A. TAMBOURY [illegible]
HABITATIONS [illegible]

PAR HOFFMAN MARKS & CO.
Grande Vente, sans réserve de 600 caisses bottes, souliers et brodequins de messieurs, dames, demoiselles, jeunes gens, jeunes garçons et enfants.
— Egalement —
150 caisses bottes et guêtres, congress, cousues, article de clientèle—pour messieurs et jeunes garçons
— ET —
200 caisses brodequins kip et wax et bottes grain Napoléon.
— ET —
400 lots habillements de saison pour messieurs et jeunes garçons.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex. Levy, encanteur—Bureau No 34 de la rue de Chartres—MARDI, 16 courant à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 34 de la rue de Chartres—
600 caisses bottes et souliers de dames, messieurs et demoiselles
Egalement
150 caisses bottes et guêtres congress, cousues—article de clientèle—pour messieurs et jeunes garçons.
Egalement
200 caisses brodequins kip et wax et bottes Napoléon.
Et
400 lots habillements de clientèle.
Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.
Conditions: Comptant. 16fév

PAR VINCENT & CO.
GRANDE VENTE, SANS RESERVE, DE Bonnes Marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR VINCENT & CO., N. Vincent, encanteur—Il sera vendu MARDI, 16 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan au No 16 de la rue de Chartres, savoir:
200 colis Marchandises sèches étrangères, [illegible]
300 colis Marchandises sèches américaines, [illegible]
16 fév

PAR JOHN C. BLOHM.
Vente de Marchandises Sèches, Habillements, Chapeaux, Bonneterie, Notions et merceries.
PAR JOHN C. BLOHM, encanteur—Bureau No 64 [illegible] MARDI, 16 du courant, [illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 fév

PAR JOS. N. ROBERT.
Marchandises sèches, Chapeaux, Merceries, Quincaillerie, &c, &c.
PAR JOS. N. ROBERT, encanteur—Salle d'encan, [illegible] MARCHANDISES SECHES, CHAPEAUX, MERCERIES, QUINCAILLERIES &c &c.
Conditions—Comptant. 16fév

PAR G. DE FERIET.
Vente péremptoire pour compte de qui il appartient, d'un choix de magnifiques montres en or et en argent, à double boîtiers. Parures, Boucles d'oreilles, Broches, &c., en diamants et opal, &c.
PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau, No 56 [illegible] SAMEDI 20 février 1869 [illegible]
Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16fév

PAR EUGENE TOURNE.
Successeur de BERNARD TURPIN.
Limons et Oranges.
Cargaison de la goelette DUE FRASELLI, de Palerme.
PAR EUGENE TOURNE, encanteur—MARDI [illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 16fév

PAR CHARLES E. FORTIER.
Fonds du Restaurant de l'Indépendance à l'encan.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur—Bureau [illegible] VENDREDI, 19 février [illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16fév

PAR E. F. MEUNIER.
Magnifique Habitation dans la paroisse Plaquemines, située à 31 milles au bas de la ville.
PAR E. F. MEUNIER, encanteur—Bureau, [illegible]
Une Habitation située dans la paroisse Plaquemines sur la rive gauche du Mississippi à 31 milles [illegible]

PAR J. DEJAN.
Meubles, Pianos et Meubles de bureaux, à l'encan.
PAR J. DEJAN, encanteur—Bureau [illegible] LUNDI [illegible]

GRANDE VENTE
De Chevaux, Mulets, Buggies et Harnais à l'encan.
PAR J. DEJAN, commissaire-priseur—Bureau et entrepôt, [illegible] SAMEDIS, à 11 heures [illegible]
Chevaux appareillés, chevaux de trait et chevaux de selle.
Mulets d'habitation et de ville.
Buggies neufs et harnais.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
N. B.—Entrée gratis. 31 déc

MONTGOMERY BROS. & CO.
Chevaux et Mulets.
Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais, &c à l'encan
PAR MONTGOMERY BROS—E. M. Montgomery, encanteur—[illegible] sera vendu MARDI, 16 février, à 10 heures et demie [illegible]
De beaux chevaux de selle et de harnais—par paires et seuls.
Beaux mulets d'habitations et de ville.
—EGALEMENT—
Jolis buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 13 déc

Meubles. Meubles. Meubles.
PAR MONTGOMERY BROS & CO. E. M. Montgomery, encanteur—Ils vendront MARDI, le 16 février, à [illegible] heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—
Un assortiment général de Meubles,
— TELS QUE —
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, [illegible]
—EGALEMENT—
Une grande facture de lits cottage, chaises [illegible]

PAR S. GUINAULT.
VENTE SANS RESERVE du magasin de Mme Durand, qui se retire des affaires.
PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 23 février 1869, il sera vendu, à 10 heures du matin, rue Royale, entre Douane et Bienville—
Le contenu du magasin ci-dessus, [illegible]
Conditions—Comptant. 16fév

Propriétés de valeur à un très long crédit.
PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, [illegible]

MEUBLES.
PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 16 février 1869, il sera vendu à 11 heures du matin, rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti:
Un lot de meubles et divers articles, tapis, &c., &c.
Conditions—Comptant sur les lieux. 16fév

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc. etc.
E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
Rue Canal et Bourgogne.
3 déc—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Résidence cottage au No [illegible] de la rue Robertson, entre les rues St-Louis et Toulouse.
PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, à l'enchère publique—
Une bonne maison cottage, [illegible]
Conditions—Un tiers comptant [illegible]
L'acte de vente [illegible] par-devant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16fév

MAISONS AGRÉABLES
et terrains pour bâtir dans un des plus beaux quartiers du Deuxième District.
Face à la rue de l'Esplanade, près le coin de la rue Broad
PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs; Bureau, No 17, Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés suivantes:
1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]
2o—[illegible]
3o—Quatre très grands terrains [illegible]
Conditions—Un tiers comptant [illegible]
L'acte de vente y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis par-devant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 fév

SANS LIMITE.
Vente du consentement des parties, pour opérer un règlement—Le magasin et la maison en briques, à trois étages, et à mansardes, No 58 de la rue Royale, entre les rues Conti et Bienville.
PAR C. E. GIRARDEY & CO—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1869, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—
[illegible]

Chance de faire une fortune.
UNE HABITATION SUCRIÈRE DE PREMIER ORDRE,
DANS LA PAROISSE ASSOMPTION,
A quelques milles au-dessous de Donaldsonville.
Travailleurs et tout ce qu'il faut pour faire une magnifique récolte cette année.
La célèbre habitation sucrière "BELLE TERRE" connue sous le nom de
"FOLEY & WILSON PLACE."
Les animaux, les cannes, les instruments aratoires, le mobilier, etc.
A VENDRE.
L'habitation telle quelle est, peut donner une récolte de 450 boucauts cette année.
Il y a été fait trois cents boucauts cette année, et le produit en a été consommé à la mise de la propriété en parfait état.
SUCCESSION JOHN E. THOMAS.
No 12,347—Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans—Le bail de l'habitation sucrière "BELLE TERRE"—Les animaux, les cannes, les mulets, etc.
PAR C. E. GIRARDEY & CO., Nicholas J. Hoey, encanteur.
SAMEDI, 27 février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, [illegible]

VENTE DES ASSIGNÉES À L'ENCAN.
D'un fort et vaste stock de marchandises de fantaisie, bonneterie, marchandises en laine et en coton, rubans, boutons et garnitures, fil, dentelles, passe-poils, bordure, marchandises de modes et autres marchandises, quincaillerie, articles dorés et autres bijouteries, parfumerie, etc, etc, comprenant le stock entier de marchandises contenues dans la maison en briques, à trois étages, Nos 74 et 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, et vendu par ordre de l'assignée pour le bénéfice de ses créanciers.
PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—MARDI, 23 février 1869, à 10½ heures A. M., il sera vendu [illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant la livraison. 5 fév

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL, FÉVRIER 1869.
Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.
A — Alline Eléonore et Emile; Amiel Jules; Artillon Jeanne Françoise
B — Bonn Jacques dit Canon; Bramé Pierre; Borel Emile
C — Coffiex Mme; Charriere Alexis (Artiste dramatique); Cambe Constant; Castand (Marchand de bois); Cramières François; Canova Mme Veuve; Clerc Louis; Conrel Mme, née Elizabeth [illegible]; Cheron Valery
D — Delarbe Roch; Demailly Delrain; Descalas Mme Vve, et son fils Gustave; Defoudras Eugene
F — Frigière Mme Veuve, née [illegible]
G — Guignonet Paulin; Gebelin Joseph dit Marchal; [illegible]
L — Lesparre; Lamelle; Lasselle Joseph et Jules; Leceur François; Loro Bernard; Lehmann Jean; [illegible]; Lamothe Abel
N — Newmann; Nadal Ante
P — [illegible]
R — [illegible]
T — Theuret [illegible]
U — Uro Joseph
V — Vincent [illegible]
W — Wahl Ambroise
[illegible]